

IRAN

Amnesty International demande instamment au nouveau président de faire des droits humains une priorité absolue

Index AI : MDE 13/041/2005

ÉFAI

Mercredi 3 août 2005

DÉCLARATION PUBLIQUE

Le nouveau président de l'Iran, Mahmoud Ahmadinezhad, doit faire des droits humains une priorité absolue dès son entrée en fonctions, a déclaré Amnesty International ce mercredi 3 août, mettant en garde contre les violations répétées des droits humains dans ce pays au cours de ces dernières semaines.

L'organisation de défense des droits humains s'est dite inquiète des derniers développements dans un certain nombre d'affaires, notamment de l'exécution en public de deux personnes, mineures au moment des faits qui leur étaient reprochés.

Amnesty International a écrit au nouveau président et à deux autres figures clés de la scène politique iranienne, le Guide suprême et le responsable du pouvoir judiciaire, leur demandant instamment de saisir l'occasion de l'entrée en fonctions de Mahmoud Ahmadinezhad pour lancer un programme de réforme en matière de droits humains.

L'organisation s'est déclarée encouragée par les engagements pris avant les élections par Mahmoud Ahmadinezhad en faveur de la justice et du combat contre la pauvreté, la corruption et la discrimination. Si ces engagements se concrétisaient, ils amélioreraient le sort de nombreux Iraniens. Pour que des progrès se réalisent dans ces domaines toutefois, une réforme en profondeur est nécessaire rapidement sur la question des droits humains. Les Iraniens doivent pouvoir bénéficier des droits humains fondamentaux qui leur ont été refusés pendant si longtemps – liberté de parole, accès à la justice, droit de ne pas être torturé ni condamné à mort – ou tout espoir de progrès dans les autres domaines sera gravement compromis, a déclaré Amnesty International.

Amnesty International a également trouvé un encouragement dans un rapport récent établi à la demande du responsable du pouvoir judiciaire, l'ayatollah Shahrudi ; ce document dresse une liste des violations des droits humains perpétrées dans les centres de détention en Iran. L'organisation cherche à obtenir plus d'informations sur les mesures qui pourraient

être prises pour corriger cet état de fait et faire appliquer une loi interdisant la torture, votée d'après une directive de l'ayatollah Shahrudi. Le véritable test sera de voir si des représentants de l'État ayant perpétré ou ordonné des actes de torture seront traduits en justice, selon Amnesty International.

Dans un premier temps, l'organisation de défense des droits humains a demandé au nouveau président et au responsable du pouvoir judiciaire d'ordonner la remise en liberté sans délai et sans condition de tous les prisonniers d'opinion, parmi lesquels le journaliste Akbar Ganji et le défenseur des droits humains Nasser Zarafshan, auxquels a été accordée une libération conditionnelle et qui se trouvent actuellement dans deux hôpitaux de Téhéran. Akbar Ganji est en grève de la faim depuis le 11 juin pour obtenir des soins médicaux, la possibilité pour sa famille et son avocat de lui rendre visite sans obstacle et sa libération.

Ces hommes ne devraient pas avoir été emprisonnés en premier lieu, mais ils sont à présent malades et doivent être remis en liberté sans condition, selon Amnesty International. L'organisation a également appelé à une révision en profondeur et dans les meilleurs délais de toutes les affaires concernant des prisonniers politiques, afin de s'assurer que tous les prisonniers d'opinion seront remis en liberté et que les autres bénéficieront de procès équitables ; parmi ces derniers figure Manuchehr Mohammadi, emprisonné après les manifestations étudiantes du 18 Tir en 1999. Actuellement en grève de la faim à la prison d'Evin, il réclame la possibilité de bénéficier d'un traitement médical.

Amnesty International lance également un appel en faveur de :

- garanties contre la torture, notamment grâce à des enquêtes indépendantes, menées dans les meilleurs délais, sur toute allégation de torture, et grâce à l'engagement de poursuites et à l'emprisonnement de toute personne ayant perpétré, ordonné ou approuvé des actes de torture ;
- l'abrogation de toutes les lois autorisant l'incarcération de prisonniers d'opinion et la discrimination en se fondant sur des critères de race, d'ethnie, de genre, de sexualité ou de langue ;
- l'abolition des tribunaux spéciaux tels que les tribunaux révolutionnaires et les tribunaux spéciaux pour la presse ainsi que le tribunal spécial pour le clergé, dont les procédures ne respectent pas les normes internationales d'équité des procès ;

- le respect du droit à pratiquer librement sa foi, ou à ne pas professer de religion, sans avoir à craindre de persécutions ;
- un moratoire sur la peine de mort et des mesures immédiates pour suspendre de nouvelles exécutions de prisonniers mineurs ou qui étaient mineurs au moment des faits qui leur sont reprochés ;
- des enquêtes urgentes et impartiales sur toutes les disparitions et exécutions extrajudiciaires et la fin de l'impunité pour les auteurs présumés de ces crimes ;
- l'annulation des dispositions légales facilitant les crimes « *d'honneur* » et la mise en place de nouvelles lois et mesures visant à assurer aux femmes un respect de leurs droits, à l'égalité avec les hommes. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>